

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président**.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

05/06/2024

Date d'affichage

05/06/2024

Objet de la délibération n° 03-2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

Présents

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

Monsieur Denis SERRE a été nommé secrétaire

Délibération n° 1

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

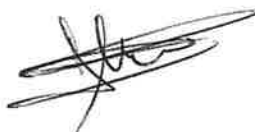
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Denis SERRE.



Le Président,

Gérard DAUDET.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président**.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Date de la convocation

05/06/2024

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Date d'affichage

05/06/2024

Pouvoir

Objet de la délibération n° 04-2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

Monsieur Denis SERRE a été nommé secrétaire

Délibération n° 2

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Denis SERRE.



Le Président,

Gérard DAUDET.



EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 6

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

05/06/2024

Date d'affichage

05/06/2024

Objet de la délibération n° 05-2024

Avoirs techniques

Présents

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

Monsieur Denis SERRE a été nommé secrétaire

Délibération n° 3

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les avois techniques suivant :

SARL SAGYR	CAVAILLON	422 m ³
LES SENORIALES	CAVAILLON	2 668 m ³
SYNDIC COPROPRIETE LES FRENES	CAVAILLON	837 m ³
BAILLY David	CHEVAL-BLANC	162 m ³
FONTAINE Michel	LES BEAUMETTES	173 m ³
PIMMEL Jacques	MAUBEC	71 m ³
QUAGLINO Aline	MENERBES	17 m ³

THIEBAUT Céline

ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18/06/2024
ID : 084-258400654-20240611-DLB05_2024-DE



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Denis SERRE.

Le Président,

Gérard DAUDET.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Date de la convocation

05/06/2024

Excusés

Date d'affichage

05/06/2024

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Objet de la délibération n° 06-2024

Ecrêtements professionnels

Pouvoir

Monsieur Denis SERRE a été nommé secrétaire

Délibération n° 4

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les écrêtements professionnels suivant :

SOCIETE PROVENCE SURGELES	CAVAILLON	1 066 m ³
SAS LA HUPPE	GORDES	2 274 m ³

SOCIETE GIRERD

LE THOR

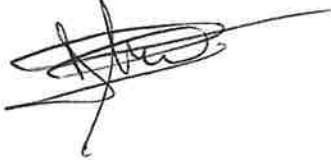
443 m³

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Denis SERRE.



Le Président,

Gérard DAUDET

